



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 2021

Nom de l'établissement : Maison de la coudraie

Adresse de l'établissement: Route des franchises 11 , 1203 Genève Année du diagnostic : 2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
Rdc	Dégagement 001	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
Rdc	Bureau 002	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
Rdc	Salle de cours 003	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
Rdc	Salle de cours 004	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
Rdc	Buanderie 008	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
1er étage	Dégagement 101	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Salle à manger 102	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	WC 103	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Dégagement 104	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Salle de cours 105	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Salle de cours 106	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
1er étage	Salle de cours 107	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030



1er étage	Salle de cours 108	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Salle de cours 109	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	Salle de cours 111	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
2ème étage	Dégagement 201	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
2ème étage	Salle 203	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
2ème étage	Salle 204	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
2ème étage	Bureau 206	Peinture blanche au mur et plafond	Moyen terme		2025
2ème étage	WC 207	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
2ème étage	Cuisine 208	Peinture blanche au plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
2ème étage	Salle 209	Peinture blanche au plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
Rdc	WC 009	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
1er étage	WC 110	Peinture blanche au mur et plafond	Long terme	Principe de précaution	2030
Rdc	Cave/chaufferie	Conduit en fibrociment	Long terme	Non prélevé sur l'avis de l'expert	2030
Combles	Combles 301	Conduit en fibrociment	Long terme	Non prélevé sur l'avis de l'expert	2030
Combles	Combles 301	Tableau électrique en fibrociment	Long terme	Non prélevé sur l'avis de l'expert	2030
Toiture	Toit 401	Ardoises fibrociment	Long terme	Non prélevé sur l'avis de l'expert	2030



Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.